

SREFOP 2023-2028

■ Session du 17/10/2023

■ Avis présenté par M. Jacques Bordron au nom de la Commission « Education – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain »

Entendues les interventions de Mmes Diane OBLE (CGT), Fanny REYRE-MENARD (Chambre des métiers), Isabelle THOUMIN (CFDT), M. Jacques BROUSSEAU (U2P), Mme Caroline BRYJA (MEDEF), M. Jean-Marie LHOMMEAU (FRSEA),

Entendue l'intervention de André MARTIN, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation »,

76 votants : Adopté par 57 pour, 0 contre, 19 abstentions

Préambule

La Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP) 2023-2028 est issue d'une large concertation, à laquelle le CESER a contribué en octobre 2022, puis d'une rédaction réalisée de manière quadripartite et d'un suivi régulier par le bureau et la plénière du CREFOP. Globalement, le CESER salue la qualité de ce texte et la manière dont il a été élaboré.

1.1. Diagnostic et enjeux

La SREFOP comprend un diagnostic du territoire, puis est déclinée en quatre enjeux, et cinq ambitions pour répondre à ces enjeux.

Dans le diagnostic, très documenté, le CESER regrette qu'il soit peu fait état de la pauvreté-précarité. En effet, malgré son dynamisme économique, la région des Pays de la Loire est aussi confrontée à cette situation et près de 80 000 personnes en situation de travail se trouvent également en situation de pauvreté monétaire¹.

Le CESER approuve les quatre enjeux retenus :

- L'enjeu de la transition écologique
- L'enjeu de vieillissement de la population active
- L'enjeu du plein emploi
- L'enjeu de montées en compétences

Compte tenu du réchauffement climatique qui impacte fortement notre région et de ses conséquences, le CESER est pleinement en accord avec la SREFOP qui propose de faire de la transition écologique l'enjeu majeur des années à venir.

L'agro-alimentaire et l'industrie sont les secteurs les plus à risque mais d'autres secteurs comme le bâtiment et les travaux publics le seront également.

Les impacts sur l'organisation du travail, l'emploi, les compétences, la santé et sur la situation économique de l'entreprise sont à anticiper dès maintenant. La pérennité d'une entreprise procède aussi de sa capacité à s'adapter rapidement aux changements climatiques et à ses conséquences.

¹ Source : Insee, octobre 2023, « Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales ». Le profil 2 (« ménages pauvres insérés sur le marché du travail ») est d'ailleurs plus présent dans les Pays de la Loire qu'en France de province (19,8 % contre 18,7 %).

Sur le 2^e enjeu, le CESER partage la préoccupation de la SREFOP concernant l'emploi des seniors, d'autant plus importante dans notre région où les difficultés de recrutement sont importantes. Les entreprises doivent encore plus se préoccuper du maintien dans l'emploi des seniors car leur retour à l'emploi s'avère difficile.

Sur l'enjeu du plein emploi, les axes proposés autour de l'inclusion, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, sur les freins périphériques à l'emploi, sur l'égalité femmes-hommes et sur la mixité des emplois rejoignent les préoccupations du CESER, exprimées dans plusieurs de ses rapports.

Dans une région plutôt bien positionnée en termes de qualifications, de formation professionnelle initiale et continue, le CESER rejoint les enjeux à relever concernant :

- le décrochage scolaire - sujet sur lequel la Commission Education Formation du CESER mène actuellement une étude,
- la rupture des contrats d'apprentissage,
- les difficultés d'accès à la formation et aux stages,
- l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

Concernant les mobilités professionnelles, qui vont s'amplifier compte tenu des transitions en cours et à venir, l'accompagnement à celles-ci est capital pour que les salariés ne les subissent pas.

1.2. Les cinq ambitions

Pour répondre aux quatre enjeux identifiés, la SREFOP propose de décliner cinq ambitions :

- Agir au côté des employeurs pour répondre aux enjeux
- Accompagner les Ligériens et sécuriser leurs parcours professionnels pour répondre aux quatre enjeux
- Anticiper et accompagner les mutations des 11 secteurs professionnels ligériens pour répondre aux quatre enjeux
- Renforcer la coordination des 18 territoires pour répondre aux quatre enjeux
- Piloter, suivre et évaluer la SREFOP 2023-2028

Pour mettre en œuvre ces cinq ambitions, une centaine de propositions est faite, dont bon nombre rejoignent les préconisations de la contribution d'octobre

2022 du CESER (par exemple : la prise en compte de l'illectronisme et la montée en charge du Conseil en évolution professionnelle). Le CESER regrette toutefois que celles-ci ne soient pas prioritaires et planifiées dans le temps, et soient parfois peu concrètes (par exemple : la « sensibilisation des employeurs aux enjeux de l'inclusion »).

Le CESER note avec satisfaction les propositions faites en rapport avec l'orientation et l'accompagnement des jeunes en décrochage et éloignés de l'emploi (ambition 2).

Il salue la poursuite du travail des dialogues sectoriels (ambition 3), au sein desquels l'approche « filières » est menée en concertation avec un grand nombre d'acteurs. Concernant les métiers de l'animation socio-culturelle, le CESER continue de préconiser de veiller à l'attractivité de ces métiers, notamment, comme il le précisait dans sa contribution d'octobre 2022, via la majoration des montants de rémunération des formations.

La SREFOP prévoit dans son ambition 5 de faire l'objet « d'une réunion d'évaluation et d'un bilan à mi-parcours, permettant de la réajuster le cas échéant ». Le CESER encourage une telle démarche, et souhaite que le suivi-évaluation soit réellement mis en œuvre. Il permettra une amélioration en continu des effets de la SREFOP. De son côté, le CESER portera régulièrement un regard sur la mise en œuvre des propositions faites dans la SREFOP.

Il salue la mise en place des 10 fiches ambitions qui synthétisent les propositions faites, ciblent les publics et proposent des indicateurs de réalisations et d'impact. Dans sa contribution d'octobre 2022, le CESER préconisait de prévoir les indicateurs pour évaluer les résultats de la SREFOP dès sa rédaction. Il constate avec satisfaction que les indicateurs prévus dans les fiches ambitions vont permettre d'évaluer au mieux les actions mises en place. Certains indicateurs auraient toutefois gagné à être plus opérationnels ; par exemple, celui de la fiche-ambition 5 « nombre de réunions de points d'étape » pourrait être enrichi d'une évaluation qualitative des réajustements opérés suite à l'évaluation.

Enfin, le CESER rappelle, comme il l'indiquait dans sa contribution d'octobre 2022, que l'État et la Région ont un rôle majeur à jouer pour accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et leur donner des perspectives d'avenir. La formation, l'orientation et l'emploi en constituent une composante fondamentale. C'est pourquoi le CESER invite, à nouveau, à appliquer à cette politique publique la « clause d'impact jeunesse » (cf « Jeunesse : pouvoir de dire, pouvoir d'agir », contribution du CESER, juin 2022), stipulant qu'elle doit être accompagnée d'une étude de son impact sur les jeunes.

Conclusion

Le CESER porte un avis positif sur la SREFOP 2023-2028 qui, tout en étant dans la continuité de la précédente, tient compte des évolutions à venir. Le pilotage et la gouvernance, qui ont montré leur efficacité, sont maintenus, en intégrant la mise en place de France Travail et en consolidant la place des 18 CLEFOP.

Enfin, le CESER note avec satisfaction que plusieurs de ses rapports sont cités dans la SREFOP et ont contribué à sa rédaction : « Métiers en tension », 2021 ; « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire », 2021 ; étude sur le rapport au travail, 2023 (à venir).